

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
PAYS BASQUE,
ACTRICE MAJEURE
DE LA TRANSITION



RAPPORT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2017

Communauté
D'AGGLOMÉRATION
PAYS BASQUE
EUSKAL
HIRIGUNE
Elkargoa



ÉDITO

AGIR POUR UN TERRITOIRE DURABLE, SOLIDAIRE, DYNAMIQUE !

Le premier rapport de développement durable présenté par la Communauté d'Agglomération Pays Basque se nourrit des actions menées sur le territoire du Pays Basque par les dix anciennes intercommunalités, le Conseil des élus et le Conseil de développement.

Il appartient désormais à la Communauté d'Agglomération de structurer l'ensemble de ces données environnementales, économiques et sociales, de s'entourer de l'expertise de la société civile organisée, d'aller plus loin en sollicitant l'ensemble des citoyens afin d'élaborer un ambitieux plan de développement durable pour le territoire.

Dans un contexte de crise écologique inédite, le Pays Basque a l'obligation de relever les défis énergétiques et climatiques, mais aussi de parvenir à des équilibres économiques et sociaux qui favoriseront l'épanouissement de ses habitants.

La Communauté d'Agglomération s'engage au travers de ce document à viser une stratégie intégrée de développement durable dans l'ensemble de ses politiques publiques. Elle devra être en phase avec le cap fixé au niveau national par le Plan de transition énergétique (2015-2020). Pour ce faire, il lui faudra impulser un vrai mouvement sur le territoire, nouer des partenariats, favoriser les initiatives innovantes, fédérer les acteurs concernés...

Notre ambition : inventer collectivement un futur désirable en plaçant le développement durable au cœur de l'action dans l'espace communautaire !

Jean-René Etchegaray,

Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

et Martine Bisauta,

Vice-Présidente en charge de la Transition écologique et énergétique
& Agglomération citoyenne



SOMMAIRE

- p.4-5 **Introduction**
- p.6-9 **Accompagner la transition énergétique du territoire**
 - Accélérer la rénovation énergétique des logements
 - Développer les énergies renouvelables locales
- p.10-11 **Aménager durablement le territoire**
- p.12-13 **Développer les mobilités alternatives**
- p.14-15 **Produire et consommer de façon responsable et durable**
- p.16-17 **Tendre vers une alimentation saine et durable pour tous**
- p.18-19 **Limiter la production de déchets et améliorer leur valorisation**
- p.20-25 **Enrichir et transmettre les biens communs**
 - Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques
 - S'adapter aux aléas naturels (érosion, submersion, inondation)
 - Respecter la place de la nature
- p.28-31 **Organiser des services adaptés aux besoins de tous**
 - Développer le vivre ensemble
 - Promouvoir la santé et l'accès aux soins pour tous
 - Faciliter l'accès à la culture, aux langues et aux loisirs
- p.32-33 **Sensibiliser, former & informer**
- p.34-35 **Une volonté d'exemplarité**



INTRODUCTION

Depuis plus de dix ans, une dynamique territoriale et collective de développement durable s'est engagée en Pays Basque. Portée par des élus, des socioprofessionnels, des associations, des entreprises, elle contribue à interroger le modèle de développement du territoire et à proposer et expérimenter d'autres chemins, plus sobres et respectueux des humains et de la planète.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque, dès sa création au 1^{er} janvier 2017, s'est à son tour engagée dans cette dynamique dans une logique d'amélioration continue et de transversalité. Elle s'est appuyée sur les démarches initiées par les anciennes intercommunalités comme les Plans Climat-Air-Énergie Côte Basque - Adour et Sud Pays Basque et les démarches TEPOS / TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte) des territoires Garazi-Baigorri et Soule Xiberoa. La démarche TEPCV Pays Basque 2015-2018, initiée par le Conseil des élus en lien avec le Conseil de développement du Pays Basque, fait aussi partie des chantiers repris et consolidés par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, avec ses volets dédiés à l'énergie, à la gouvernance alimentaire et au patrimoine naturel.

Pour poursuivre et amplifier son action, la Communauté d'Agglomération a créé une Direction dédiée avec l'intention de traiter la transition écologique et énergétique de manière transversale, dans l'ensemble de ses politiques publiques. Elle a aussi choisi d'exercer la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » sur l'ensemble du territoire. Enfin, début 2018, elle a procédé au lancement de l'élaboration de son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

Ce faisant, elle s'est résolument placée dans la voie du changement. La diversité des actions entreprises ou en projet, tant dans le cadre de ses politiques publiques que dans ses pratiques internes, participent de cet engagement pour un développement durable du territoire. C'est ce que ce rapport a pour objectif de refléter.



COMMENT LIRE CE RAPPORT ?

Pour chaque thématique figurant au sommaire, les élus et les habitants pourront retrouver les principaux éléments de contexte et d'objectifs portés par le territoire, des chiffres clé, les marges de progrès éventuelles et certaines réalisations en direction des usagers. Le dernier chapitre présente les actions conduites en interne par la Communauté d'Agglomération pour tendre vers l'exemplarité.

Par leur transversalité, les actions de la Communauté d'Agglomération Pays Basque concourent aux cinq finalités du développement durable. Ces finalités, mises en avant dans un certain nombre de textes et de déclarations internationaux, sont interdépendantes et doivent être poursuivies de front. Ainsi, le lien entre actions et finalités est signalé, pour chaque action, par la présence des pictogrammes suivants :



LUTTER

contre le
changement
climatique



PRESERVER

la biodiversité,
les milieux et les
ressources



ASSURER

la cohésion sociale
et la solidarité entre
les territoires et les
générations



CONTRIBUER

à l'épanouissement
des êtres humains



ENGAGER

des dynamiques de
développement suivant
des modes de production
et de consommation
responsables

QUELLE EST LA FINALITÉ DE CE RAPPORT ?

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle 2, rend obligatoire la rédaction d'un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités locales et intercommunalités de plus de 50 000 habitants.

Ce rapport doit faire l'objet d'une présentation aux élus préalablement au débat sur les orientations budgétaires. Il est une opportunité pour mettre au cœur des discussions, via le projet communautaire en cours d'élaboration par exemple, le cheminement du territoire vers la durabilité, les enjeux du développement durable et les moyens à mobiliser par la collectivité pour y répondre.

Le présent rapport est le tout premier de la jeune Communauté d'Agglomération Pays Basque. Il illustre, à travers la présentation de quelques actions significatives, l'engagement de la collectivité en matière de développement durable. Synthétique, il ne prétend pas à l'exhaustivité. Elaboré avec les Directions Générales Adjointes, les services transversaux et les pôles territoriaux de la collectivité, il est le fruit d'un travail collectif et participatif.





ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS



CONTEXTE & OBJECTIFS

La Communauté d'Agglomération se lance, en 2018, dans l'élaboration de son Plan Climat-Air-Energie Territorial. Véritable document stratégique, le PCAET est basé sur un diagnostic territorial, des objectifs affirmés, ainsi qu'un plan d'action sur 6 ans, permettant à la collectivité d'assurer son rôle de coordonnateur de la transition énergétique sur son territoire.

L'un des premiers leviers de cette transition énergétique consiste en la réduction des consommations à la source, tant par la réduction du besoin (sobriété énergétique) que par la maîtrise des équipements (efficacité énergétique). Le résidentiel constitue le premier secteur consommateur d'énergie du territoire. L'action de la Communauté d'Agglomération en matière de politique de rénovation énergétique de l'habitat apparaît donc comme primordiale.



CHIFFRE CLÉ
32 %

c'est la part des consommations énergétiques du secteur résidentiel dans le bilan énergétique du Pays Basque pour l'année 2012.



MARGE DE PROGRÈS

OPTIMISER

Outre la poursuite de programmes de réhabilitation engagés, il s'agira d'optimiser l'accompagnement des propriétaires à chaque étape de leur projet de réhabilitation, en réponse à leurs besoins, que ceux-ci soient d'ordre technique, financier, juridique ou autre.



LES PIG,
des outils financiers
pour la réhabilitation de l'habitat privé

La réhabilitation du parc de logements privés constitue un enjeu majeur à plusieurs titres : lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, lutte contre la précarité énergétique, maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, développement de l'offre conventionnée. Le Programme d'Intérêt Général (PIG) est un dispositif initié par les collectivités territoriales. Deux PIG étaient en cours au Pays Basque en 2017 : l'un sur Côte Basque - Adour ; l'autre, porté par le Département 64, sur le reste du territoire. 2018 permettra de déployer un dispositif unique à l'échelle Pays Basque, avec pour objectif d'accompagner techniquement et financièrement les propriétaires modestes et très modestes dans l'amélioration de leur habitat.



UN ACCOMPAGNEMENT
sur-mesure pour les particuliers

La Communauté d'Agglomération se lance dans la construction de sa plateforme de rénovation énergétique de l'habitat. Véritable guichet unique, ce dispositif permettra de recevoir, d'orienter et d'accompagner tout citoyen souhaitant mener un projet de rénovation.

Elle mènera aussi, en 2018, un partenariat avec l'Agence Régionale pour les Travaux d'Économie d'Énergie (SEM ARTEE) afin d'amplifier son action sur le Pays Basque. ARTEE propose un dispositif d'accompagnement des particuliers, propriétaires de logements individuels de plus de 15 ans, dans leur projet de rénovation, depuis la phase de dimensionnement jusqu'à la réalisation des travaux.



LE PLH

le Plan Local de l'Habitat et la transition énergétique

Le PLH est l'un des grands documents stratégiques, avec le PCAET et le PDU (Plan de Déplacements Urbains), dont l'élaboration sera lancée en 2018. Il définit pour une durée de six ans les objectifs de la politique publique de l'habitat, notamment en matière de logement et d'hébergement, de renouvellement urbain et de mixité sociale, et d'amélioration de l'accessibilité du cadre bâti aux personnes à mobilité réduite, en respectant un principe de répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. L'année 2018 sera consacrée essentiellement au diagnostic et à la définition des orientations.



DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES LOCALES



CONTEXTE & OBJECTIFS

Le Pays Basque dispose de plusieurs sources d'énergies renouvelables, l'énergie solaire, l'énergie hydraulique, l'énergie éolienne, les énergies marines, la biomasse.

Le défi de la transition en Pays Basque est concret. Il s'agit de trouver le « bouquet local » qui permette d'abandonner en 30 ans les énergies fossiles. La Communauté d'Agglomération se doit d'impulser et d'accompagner la transition énergétique du Pays Basque, notamment dans le développement des productions d'énergie locales et renouvelables. Son objectif en la matière est de tendre vers l'autonomie énergétique du territoire.



CHIFFRE CLÉ

545 GWh

d'énergie renouvelable locale produite en 2015, soit moins de 10 % des besoins en énergie du territoire.



MARGE DE PROGRÈS

AMPLIFIER

le développement des énergies renouvelables, en se saisissant des potentiels de chaque filière et en tenant compte des atouts du territoire.



SOUTENIR

le développement de la filière bois énergie locale

La forêt basque compte près de 75 000 hectares et constitue un réel potentiel de gisements pour son exploitation énergétique. Le développement de la filière bois énergie est une piste à étudier pour l'ensemble de la forêt basque. De multiples actions sont déjà en cours : mise en place d'actions de développement de réseaux de chaleur bois, de structuration logistique de l'approvisionnement, de mise en réseau du vivier d'acteurs... Parmi les initiatives à dupliquer, celle de la SCIC Sugarai. Créée en 2015 à Mendive, dans la vallée de l'Hergarai, elle fournit en bois local le réseau de chaleur qui alimente la piscine de Saint-Jean-Pied-de-Port, équipement de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.



ACCOMPAGNER

L'INVESTISSEMENT CITOYEN dans le développement du photovoltaïque

Contrairement à ce que certains préjugés sur la météorologie locale laisseraient entendre, le Pays Basque dispose d'un potentiel solaire très important d'un point de vue énergétique. La Communauté d'Agglomération entend miser dans un premier temps sur le développement du solaire photovoltaïque pour ses bâtiments tertiaires disposant d'un gisement solaire optimal. Il s'agira par ailleurs d'ouvrir des projets à l'investissement citoyen, en faisant appel à la société coopérative I-ENER.



EXPLOITER LE POTENTIEL

des Energies Marines Renouvelables sur la côte basque

La Région et le Groupement d'Intérêt Public Littoral Aquitain soutiennent, depuis quelques années, l'émergence d'une filière d'énergies marines renouvelables. Les conclusions du diagnostic sont claires, la côte basque dispose d'un gisement important en matière de houlomotrice (énergie des vagues). La Communauté d'Agglomération et la Région se sont donc associées pour étudier les conditions de faisabilité d'accueil d'une ferme houlomotrice par le biais d'un partenariat innovation. Le projet transfrontalier Blue Sare a, quant à lui, l'objectif de favoriser la mise en réseau des acteurs autour de cette filière.



AMÉNAGER

DURABLEMENT LE TERRITOIRE

CONTEXTE & OBJECTIFS

L'aménagement durable du territoire est devenu une nécessité majeure pour la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Fragilisation des espaces agricoles et naturels, éclatement des formes d'habitat, hausse des déplacements et de la consommation des ressources : tels sont les enjeux auxquels le territoire est confronté et qui appellent à repenser son aménagement dans la perspective d'un modèle plus économe, plus résilient et plus équilibré entre territoires ruraux et urbains.

Ainsi, la prise de compétence planification (PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu, cartes communales) constitue, pour la Communauté d'Agglomération, un outil supplémentaire qui lui permettra de mettre en œuvre des actions concertées en ce sens.

En outre, elle a fait le choix de se saisir de la question de la montagne avec une politique forte et visible (création d'une délégation montagne et d'une commission agriculture-montagne).



UNE PLUS GRANDE PLACE POUR l'agriculture dans les documents d'urbanisme

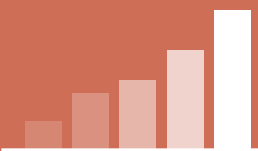
Dans le cadre de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme (PLUi et PLU), le Pays de Bidache et le Pays de Hasparren ont poursuivi, en 2017, une étude prospective sur le devenir de l'agriculture à l'échelle de leurs territoires. À l'issue du diagnostic, un travail prospectif a été conduit afin de permettre aux élus et acteurs de ces territoires de positionner l'agriculture dans leur projet et fixer ainsi une trajectoire souhaitée, plutôt que subie. Enfin, des recommandations ont été proposées pour orienter les territoires vers le scénario souhaité.



CHIFFRE CLÉ

- 9,3 %

En 10 ans, la SAU (Surface Agricole Utile) est passée de 136 980 ha à 124 195 ha, soit une perte de terres agricoles de 9,3 %.



MARGE DE PROGRÈS

PROTÉGER

La Communauté d'Agglomération travaillera à une plus grande couverture du territoire en documents d'urbanisme, fixant des caps stratégiques quantifiés notamment en matière de réduction de la consommation foncière.



UNE CHARTE

pour penser et construire le Pays Basque ensemble

Une charte de gouvernance a été adoptée en septembre 2017 entre la Communauté d'Agglomération du Pays Basque et les communes afin de définir leurs modalités de collaboration pour la mise en œuvre de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ». Fruit d'une large concertation auprès des élus, des pôles territoriaux et en Conférence Intercommunale des Maires, cette charte définit les communes comme garantes de la proximité et des réalités locales tandis que la Communauté d'Agglomération est garante de l'aménagement cohérent et solidaire de son territoire.



UN PARC NATUREL RÉGIONAL (PNR) Montagne Basque à l'étude

Pour donner suite à une réflexion engagée depuis une dizaine d'années sur le développement durable de la Montagne basque, l'association des commissions syndicales a lancé en 2017 une étude d'opportunité d'un Parc Naturel Régional, co-portée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque et la Région Nouvelle-Aquitaine. En jeu : maintenir une montagne vivante et attractive et préserver et valoriser ses ressources. L'étude, qui fait une large place à la concertation et qui sera finalisée en 2018, devra démontrer la plus-value de la création d'un PNR et proposer un périmètre.



AMÉNAGEMENT DURABLE DES ZAC : l'exemple d'Arkinova

Située sur le site des Landes de Juzan à Anglet, la ZAC Arkinova est tournée vers le secteur de la construction durable. Une étude d'approvisionnement énergétique a été conduite en 2017, afin de favoriser l'installation d'équipements performants et d'énergies renouvelables. Une des préconisations réside dans le déploiement du photovoltaïque sur l'ensemble de la ZAC. L'année 2018 sera consacrée à la mise en œuvre.

ET AUSSI...

En 2017, l'état initial de l'environnement du PLUI Côte Basque Adour a été réalisé.



DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES

CONTEXTE & OBJECTIFS

Avec un nouveau rayon d'action et de nouvelles compétences (notamment les lignes interurbaines et le transport scolaire), le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour (SMPBA) constitue le bras armé de la Communauté d'Agglomération en matière de mobilité.

Au travers de son Plan de Déplacement Urbains (PDU), en cours d'élaboration, le SMPBA entend développer une véritable stratégie, tant sur l'aménagement de l'espace que sur le déploiement de nouveaux services de transport et la promotion de mobilités plus soutenables. Cette démarche sera élaborée en parallèle de celles du PCAET et du Programme Local de l'Habitat (PLH), dans une optique de meilleure cohérence et complémentarité entre les différentes politiques publiques.



UNE FLOTTE DE TRANSPORTS collectifs en transition énergétique

Le Syndicat des Mobilités Pays Basque - Adour poursuit son action de développement de nouvelles offres de mobilité. Cette action concerne à la fois la rénovation du parc de matériel roulant et l'acquisition de nouveaux véhicules.

On peut ainsi citer :

- L'acquisition, fin 2017, de 3 navettes électriques dédiées au centre-ville de Biarritz ;
- Les tests en cours de véhicules hybrides sur le réseau Hegobus ;
- Et bien sûr l'investissement dans le projet de Tram'Bus 100 % électrique.



CHIFFRE CLÉ

82 %

c'est la part des actifs qui, en 2013, utilisaient une voiture, un camion ou une fourgonnette pour se rendre sur leur lieu de travail.



MARGE DE PROGRÈS

RÉDUIRE

La Communauté d'Agglomération a pour objectif de réduire cette part en développant une offre de services adaptée à chaque territoire et à chaque individu et en favorisant l'essor des véhicules propres.



KINTOA MUGI, une expérimentation dans la Vallée des Aldudes

La Vallée des Aldudes a été retenue territoire d'expérimentation d'une recherche-action nationale sur les mobilités en zone de montagne. Après un diagnostic et des ateliers participatifs, l'association locale AIBA a piloté l'opération avec le recrutement d'une chargée de mission mobilité: communication dans les villages et dans les entreprises, animations et sensibilisation, vélos en libre-service lors des événements dans la vallée, développement du co-voiturage et mise en place d'une navette régulière de la gare de St Martin d'Arrossa à Urepel. La Communauté d'Agglomération a repris, en décembre 2017, le portage de cette navette, permettant de pérenniser ce nouveau service fortement plébiscité par les 250 usagers qui l'utilisent chaque mois.



LE TRAM'BUS, un projet de mobilité structurant

Le projet de Tram'Bus poursuit son évolution avec, en ligne de mire, la livraison de la première ligne à l'été 2019. Les travaux en cours portent sur la définition du design intérieur et extérieur du véhicule, la conception des infrastructures de charge innovantes en terminus et au dépôt, ainsi que les travaux sur voirie pour la mise en place d'un bus sur voie dédiée sur plus de 50 % du trajet.

Un premier prototype a par ailleurs été présenté publiquement aux rencontres nationales du transport public en octobre 2017.

ET AUSSI...

- Des services et infrastructures vélo sont développés : projet transfrontalier Ederbidea, prêts et aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique...;
- L'accompagnement à la mise en place de Plans de Déplacement se poursuit sur tout le territoire : Izarbel, établissements scolaires de Bayonne, Boncolac, Turboméca... ;
- Les projets transfrontaliers SmartMob et E-Mobask ont pour but de développer une offre renouvelée en matière de billetterie et d'informations voyageurs.



PRODUIRE & CONSOMMER

DE FAÇON RESPONSABLE ET DURABLE



CONTEXTE & OBJECTIFS

A travers ses différents dispositifs d'intervention, la Communauté d'Agglomération Pays Basque soutient le développement d'activités et de filières économiques ancrées localement, innovantes et responsables, créatrices d'un emploi durable et de qualité.

Dès sa création, elle a montré le cap en choisissant d'exercer la compétence « agriculture ». L'agriculture n'est pas une compétence obligatoire des communautés d'agglomération. Pour autant, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a fait le choix d'intégrer ce sujet majeur pour l'avenir de son territoire et de travailler, de fait, à des modes de produire et de nourrir qui soient équitables pour tous.

Le tourisme est une autre des filières particulièrement soutenues par l'Agglomération. Des actions voient le jour en lien avec le développement d'un tourisme plus responsable, en réponse aux attentes d'une clientèle de plus en plus sensible au devenir de la planète.



CHIFFRE CLÉ

122 000

Sur près de 122 000 emplois en 2014* au Pays Basque, 4 % relèvent de l'agriculture et près de 8 % du tourisme.

Si le tourisme continue à être un secteur pourvoyeur d'emplois, il n'en va pas de même pour l'agriculture qui voit le nombre de ses actifs régulièrement décroître.

*Source INSEE



MARGE DE PROGRÈS

CONSOLIDER

La Communauté d'Agglomération met en place une stratégie de développement économique qui a pour objectif de consolider et développer les emplois, notamment dans le secteur agricole.



ETXALTE LAB

une nouvelle ferme test dédiée à l'élevage

Le dispositif « Etxalte Lab » a pour but, selon le modèle des pépinières d'entreprises, de permettre à des porteurs de projets agricoles de tester leur activité, sur des fermes mises à disposition par la collectivité, avant de valider définitivement leur installation. Dans ce cadre, deux fermes ont été achetées par la Communauté d'Agglomération dont l'une à Charritte-de-Bas qui accueille aujourd'hui deux maraîchers en agriculture biologique. Le second projet se situe sur la commune d'Etchebar sur une superficie de 38 hectares et sera dédié à l'élevage ovin lait transhumant/bovin viande. Un appel à candidature a été lancé en fin d'année 2017 afin d'identifier le porteur de projet.



DES ACTEURS TOURISTIQUES engagés dans un tourisme plus durable

La Communauté d'Agglomération Pays Basque s'engage d'ores et déjà vers un tourisme plus durable. Ainsi, elle expérimente actuellement, sur le territoire de la Soule, un dispositif d'aide à l'immobilier de loisirs à destination de propriétaires de meublés de tourisme. L'objectif : monter en gamme et classer l'offre en hébergement de loisirs (meublés de tourisme et gîtes), moderniser les équipements et la décoration intérieure et réduire la facture énergétique. Enfin, en 2018, en partenariat avec le CPIE Littoral Basque, la Communauté d'Agglomération mènera des actions de sensibilisation au patrimoine naturel du Pays Basque auprès des acteurs touristiques.



L'EMPLOI

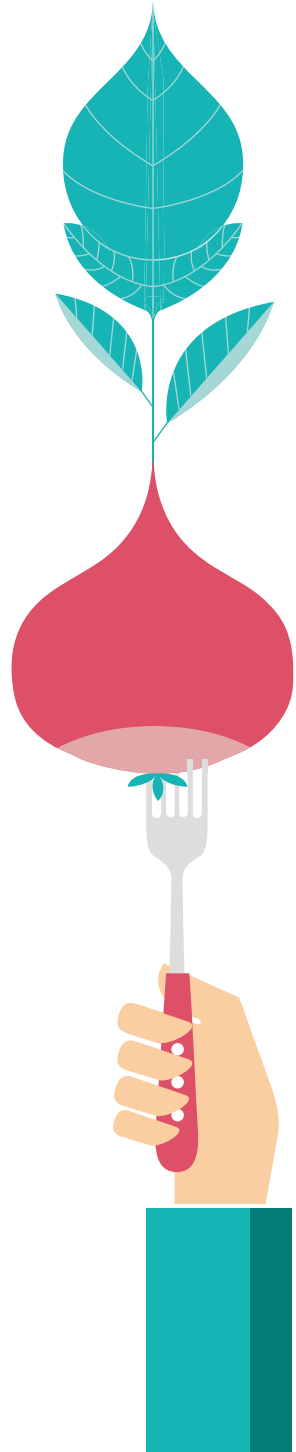
et la transition écologique et énergétique

Dans le cadre de sa stratégie Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), la Communauté d'Agglomération Pays Basque porte une étude visant deux objectifs : identifier l'impact de la transition écologique et énergétique sur les emplois et accompagner la mutation des métiers impactés. La dernière phase, qui sera conduite en 2018, doit permettre d'établir des recommandations sur deux domaines d'activités : l'agriculture et le tourisme.



TENDRE VERS UNE
ALIMENTATION SAINES

DURABLE POUR TOUS



CONTEXTE & OBJECTIFS

L'alimentation couvre des enjeux aussi divers et variés que la gestion durable des ressources, le maintien de la biodiversité, la juste rémunération des différents acteurs, notamment des producteurs, l'éducation à une alimentation saine, l'accessibilité de tous à une alimentation locale et de qualité, etc.

Elle est devenue un défi majeur pour les territoires et elle doit désormais trouver sa place en tant que véritable politique publique.



CHIFFRE CLÉ

2,8 %

de la SAU
(Surface Agricole Utile)
hors estives en agriculture
biologique.



MARGE DE PROGRÈS

AUGMENTER

L'introduction de produits biologiques dans la restauration collective nécessite d'augmenter la part de la SAU en agriculture biologique afin de répondre à la demande.



DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIO

le soutien à la SCIC Garro

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif Garro exploite, sur la commune de Mendionde, 9 hectares de terres en maraîchage avec une production de légumes en plein champs et sous serres non chauffées. Les cultures y sont élaborées dans le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique, avec plus d'une quarantaine de variétés de légumes selon la saison.

Afin de soutenir son développement, la Communauté d'Agglomération a augmenté sa participation au capital de la SCIC à hauteur de 23 825 euros. Cette dernière poursuivra ainsi sa commercialisation en vente directe auprès de familles, de crèches, de cantines scolaires, etc.



L'ÉLABORATION

d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT)

Le PAT vise à rapprocher les producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales et consommateurs. Il poursuit également l'objectif de développer l'agriculture sur les territoires et une alimentation de qualité. Le PAT s'appuiera sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation dans le but de définir des actions opérationnelles dont certaines pourront relever de la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Un conseil de l'alimentation, composé des acteurs locaux, sera créé en 2018 afin d'assurer une meilleure coordination des actions, de nouvelles mutualisations et le développement de nouveaux projets.



L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES

dans leur projet de restauration collective

Agir sur la restauration scolaire constitue un levier fort de l'action publique en matière d'alimentation. Elle permet de travailler sur la proximité, la saisonnalité, la qualité des produits, mais aussi le prix. C'est également l'occasion de faire de la pédagogie sur l'équilibre alimentaire, la nutrition auprès des enfants. La Communauté d'Agglomération souhaite s'engager aux côtés des communes pour tendre vers une restauration scolaire plus responsable prenant plus en compte les produits locaux et biologiques. En 2018, un diagnostic visant à mieux connaître les pratiques, les difficultés et les besoins sera réalisé auprès de chacune d'elles.

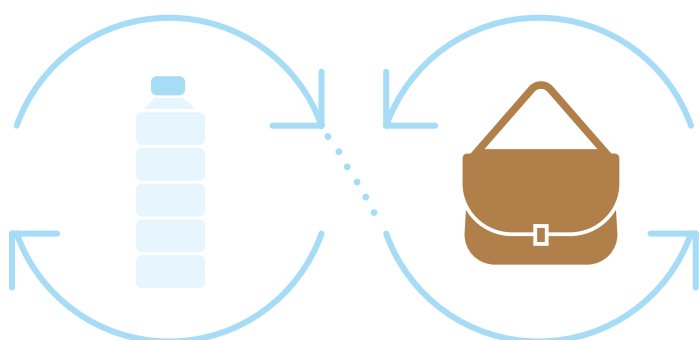
ET AUSSI...

Dans le cadre du programme d'échanges scolaires entre collèges de l'Eurocité basque, les élèves travaillent sur l'alimentation durable et les produits locaux.



LIMITER LA PRODUCTION
DE DÉCHETS ET

AMÉLIORER LEUR VALORISATION



CONTEXTE & OBJECTIFS

La prévention, la collecte et la valorisation des déchets constituent une compétence phare en matière d'environnement. La Communauté d'Agglomération assure la collecte des déchets ménagers et assimilés, tandis que le transfert et le traitement sont confiés au Syndicat Bil Ta Garbi.

Pour aller encore plus loin, la Communauté d'Agglomération s'est dotée, en septembre 2017, de la compétence « Création et gestion de sites de valorisation et de stockage de déchets inertes d'activités du bâtiment et des travaux publics ». Ce type de déchets, encore insuffisamment traité au regard des besoins, va dorénavant pouvoir bénéficier d'une infrastructure adaptée.



CHIFFRE CLÉ

69 %

C'est le taux global de valorisation des déchets ménagers en 2016, sur le périmètre du syndicat Bil Ta Garbi.



MARGE DE PROGRÈS

AUGMENTER

Objectif 2020 :
80 % des déchets ménagers valorisés.



MODERNISATION

des installations et réforme des collectes

L'année 2017 a vu la réalisation, dans la continuité, de travaux de sécurisation et de modernisation des équipements du service public. Ainsi, les déchetteries de Saint-Palais, de Came et de Bardos ont été totalement rénovées et réaménagées pour un meilleur accueil des usagers avec des possibilités de tri étendues. La toute nouvelle déchèterie de Saint-Jean-le-Vieux ouvrira dès le mois d'avril 2018. La Communauté d'Agglomération a aussi porté ses efforts sur la réforme des collectes, comme sur la commune de Bassussarry, avec le passage en porte-à-porte, ou sur la commune de Saint-Esteben, via la mise en place de conteneurs semi-enterrés avec système d'identification de l'utilisateur. Sur le territoire de Garazi-Baigorri, la réforme a démarré en 2017 avec une enquête auprès de l'ensemble des usagers. Elle sera opérationnelle au printemps 2018. Les réformes de collecte ont pour objectif de réduire la quantité de déchets ménagers assimilés produite (objectif 2020 : -10 % de DMA par rapport à 2010 : 593 kg/hab/an) et d'augmenter la quantité de déchets triés (objectif 2020 : 100 kg/hab/an, en 2016 : 83 kg/hab/an). Ces réformes, ainsi que les travaux de sécurisation et de restructuration de déchetteries, seront poursuivies en 2018.



PRIORITÉ

à la prévention des déchets

«Le meilleur déchet, ou le plus facile à gérer, est celui qui n'existe pas ». Il est mis en œuvre, sur le territoire, de nombreuses actions afin que moins de déchets soient produits : édition et distribution d'autocollants « Stop Pub », mise à disposition de composteurs individuels ou collectifs, sensibilisation aux nouveaux comportements... Un programme local de prévention a été élaboré. Il a pour objectif de définir les axes prioritaires d'intervention ainsi que des plans d'actions coordonnés et mutualisés à l'échelle du territoire.



VALORISATION

maximale des déchets

L'objectif de la politique aujourd'hui déployée par la Communauté d'Agglomération est de permettre un recyclage et une valorisation maximum des déchets collectés. En partenariat avec Bil Ta Garbi, des actions de réemploi sont mises en place. Des points de collecte et de réutilisation sont déployés sur l'ensemble du territoire et des partenariats sont mis en place avec des associations qui se chargent de donner une seconde vie à des objets (Txirrind'Ola, Recycl'arte, Respyr'Action...).



LE PAYS BASQUE

« Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage »

La Communauté d'Agglomération est partie prenante des actions « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage ». Ce label, délivré par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, valorise une démarche de territoire vertueuse dont l'animation est assurée par le Syndicat Bil Ta Garbi. L'objectif poursuivi est de travailler à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de réduction et de gestion des déchets dans une dynamique d'économie circulaire et de gouvernance partagée entre acteurs publics et privés.



ENRICHIR
& TRANSMETTRE
LES BIENS COMMUNS

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU & LES MILIEUX AQUATIQUES

CONTEXTE & OBJECTIFS

L'eau est très présente sur la Communauté d'Agglomération Pays Basque, ce qui confère au territoire de nombreux atouts, notamment un cadre de vie exceptionnel avec des paysages et des milieux variés (cours d'eau de montage, côtiers, barthes...) et une ressource abondante propice à de multiples usages.

La qualité de cette ressource reste cependant fragile. La forte attractivité du territoire génère des pressions du fait des usages et activités économiques divers qui en dépendent.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque a validé, en 2017, le principe de travailler à une gestion de l'eau cohérente qui garantisse la solidarité territoriale. Ainsi, elle a choisi d'exercer, à partir du 1er janvier 2018, à la fois les compétences « eau » et « assainissement » et la compétence GEMAPI « Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations » complétée par les compétences facultatives liées à la gestion du grand cycle de l'eau.

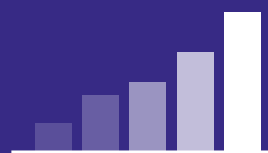
Jusque-là, ces compétences étaient assurées partiellement par la Communauté d'Agglomération Pays Basque et par différents syndicats et communes. 2018 sera l'année de la mise en œuvre de ces compétences sur l'ensemble du territoire et de l'harmonisation progressive des modes de gestion avec, pour exigence première, le maintien de la qualité de service et la proximité avec la population et les communes.



CHIFFRE
CLÉ
80 %

En 2017, 80 % des linéaires de cours d'eau sont intégrés dans un périmètre de gestion.

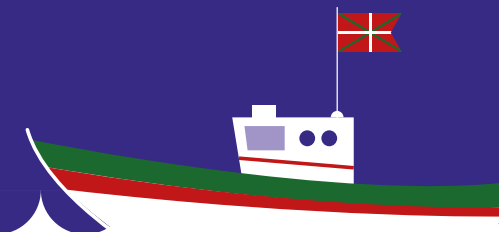
Eau potable : 80 % de rendement du réseau de distribution en 2017.



MARGE DE
PROGRÈS

POURSUIVRE

Poursuivre l'effort d'amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et de leur qualité et contribuer ainsi à toujours plus d'amélioration et de préservation de la ressource en eau (sécurisation de la qualité des captages d'eau potable).



LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES liées au cycle de l'eau à l'échelle Pays Basque

La compétence « eau » comprend l'ensemble des missions de service d'eau potable, de la production à la distribution. La compétence « assainissement » recouvre l'assainissement collectif et non-collectif, ainsi que la gestion des eaux pluviales.

Avec cette prise de compétences, la Communauté d'Agglomération entend développer une gestion globale et intégrée de l'eau qui fédère les savoir-faire, concilie tous les usages et conduit à maximiser l'efficacité du service public. Elle œuvre ainsi à mieux protéger la ressource, à assurer un service de distribution et une qualité de l'eau potable irréprochables, à agir enfin pour la qualité des eaux, qu'elles soient douces ou littorales.

Participant de ce même objectif : les missions « lutte contre la pollution » et « mise en place de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et de la qualité des milieux aquatiques, estuariens et littoraux » liées à la GEMAPI.



DES ZONES HUMIDES à mieux connaître et préserver

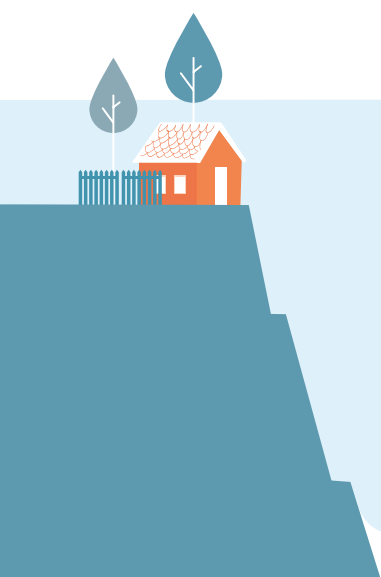
Sur le périmètre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) Côtiers Basques animé par l'Agglomération, une étude a été initiée en février 2017 portant sur un inventaire des zones humides.

L'objectif est de disposer d'une connaissance homogène sur la localisation et le rôle des zones humides du territoire afin d'alimenter les réflexions à mener en termes de planification urbaine et d'aménagement. En outre, cette localisation permettra d'orienter les pistes d'actions visant l'optimisation de leurs fonctionnalités. La méthodologie employée est identique à celle mise en œuvre pour l'inventaire en cours de réalisation sur le territoire du SAGE Adour aval, porté par l'Institution Adour. Les résultats sont attendus pour l'été 2018.

Cette étude est complétée par un état des lieux bibliographique à l'échelle du Pays Basque des zones humides, mares et des gestionnaires pour préciser quelle pourra être la plus-value apportée par la Communauté d'Agglomération.



S'ADAPTER AUX ALÉAS NATURELS



CONTEXTE & OBJECTIFS

L'érosion continue du littoral, les épisodes réguliers de submersion et d'inondations rappellent, si besoin en était, la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

L'adaptation devient ainsi un enjeu majeur qu'il convient d'envisager comme un complément indispensable aux actions d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque travaille ainsi à mettre en œuvre des réponses concrètes aux risques naturels identifiés. Elle coordonne un programme d'actions pour s'adapter à l'évolution du trait de côte et sécuriser les biens et les personnes dans le respect des espaces naturels. Elle a dorénavant aussi pour compétence la prévention des inondations à l'échelle de son territoire, dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) exercée depuis le 1^{er} janvier 2018.



CHIFFRE CLÉ

0,2 m/an

La côte rocheuse recule en moyenne de 0,2 m/an ; la côte sableuse, de 0,5 à 1 m/an. Avec ce recul continu des côtes, 40 commerces et 529 habitats sont menacés par l'érosion d'ici à 2043 si les modes de gestion actuelle ne sont pas redéfinis.



MARGE DE PROGRÈS

PRÉVENIR

La Communauté d'Agglomération a adopté une stratégie de gestion des risques littoraux (35 km de côte) et pilote l'élaboration de deux Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI d'intention) qui couvrent 42 % du territoire. Elle souhaite mieux partager la culture du risque avec la population.



ÉROSION & SUBMERSION DU LITTORAL

Comprendre pour mieux anticiper

La Communauté d'Agglomération et les communes littorales sont soucieuses d'améliorer leurs connaissances des processus hydrodynamiques, géologiques et océanologiques impactant leur littoral afin d'anticiper au mieux la gestion de leur bande côtière.

Forts de ce constat, les membres du Groupement d'Intérêt Scientifique Littoral Basque ont constitué, en juillet 2015, un groupe de travail transfrontalier « risques côtiers » visant à faire émerger des projets répondant aux préoccupations des collectivités dans ce domaine parmi lesquels le projet MaRea « Modélisations et Aide à la décision face aux Risques côtiers en Euskal Atlantique ». Ce projet, conduit de 2016 à 2019, bénéficie d'un soutien financier du POCTEFA.



LA STRATÉGIE LOCALE de gestion des risques littoraux

De 2012 à 2014, des études ont été conduites pour évaluer l'aléa « érosion côtière » sur le littoral basque aux horizons 2023 et 2043. Leurs résultats ont servi de base à l'élaboration d'une Stratégie locale de gestion des risques littoraux.

Véritable outil d'aide à la décision, cette stratégie formalisera les choix de gestion pour lutter ou s'adapter au recul du trait de côte sur les vingt à quarante prochaines années. Pour cela, elle définit un programme d'actions prioritaires : rechargement des plages, confortement des falaises, repli progressif... La Communauté d'Agglomération Pays Basque coordonne et anime la mise en œuvre de ce programme, correspondant à un budget de 25 millions d'euros jusqu'en 2021, en étroite collaboration avec les communes du littoral. Elle apporte également un financement des actions de ce programme portées par les communes et leur groupement et réalisera en 2018 le suivi de l'évolution du trait de côte.



LA GESTION de l'aléa inondation

Avec le pilotage, depuis 2016, de deux démarches d'intention (« Côtiers basques » et « Nive ») via le Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) et, dès 2018, d'une stratégie locale de gestion du risque inondation sur le « Territoire à Risques importants d'Inondation (TRI) Côtier basque », la Communauté d'Agglomération Pays Basque s'attache à aborder globalement la question de la gestion de l'inondation, fluviale ou marine.

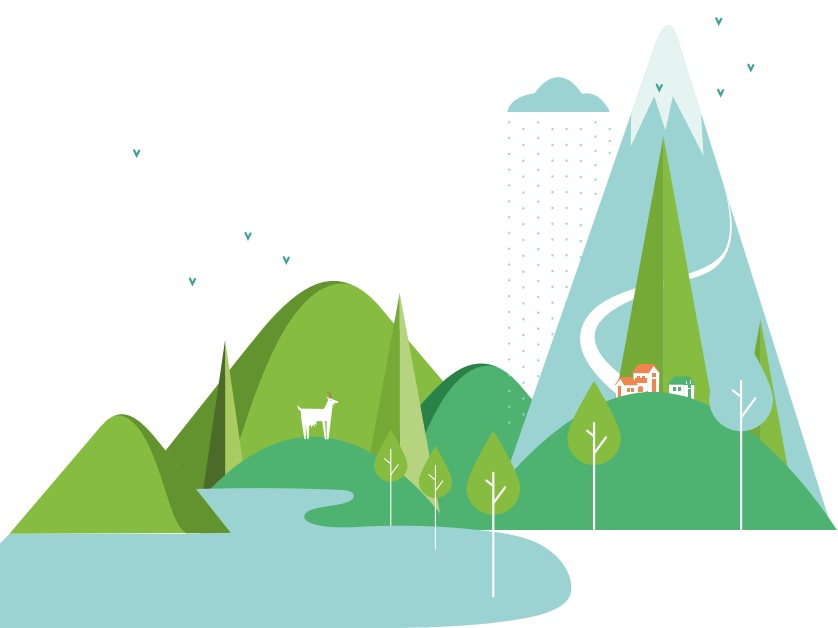
Il s'agit en effet de concilier sensibilisation de la population, aménagement du territoire en vue de la diminution de sa vulnérabilité, amélioration de l'alerte, voire actions de protection contre l'aléa.

Cette action sera complétée en 2018 par un inventaire des ouvrages hydrauliques et la définition des systèmes d'endiguement qui devront entrer dans le champ de compétence de la Communauté d'Agglomération Pays Basque au titre de la compétence GEMAPI.



RESPECTER

LA PLACE DE LA NATURE



CONTEXTE & OBJECTIFS

À la confluence de l'océan Atlantique, des Pyrénées et des plaines de l'Adour, le Pays Basque se décline en une diversité d'espaces et de paysages : collines, montagnes, fleuves, littoral, bois et forêts, coteaux, prairies sèches ou humides etc. Cette mosaïque de milieux offre des habitats variés à une grande diversité d'espèces végétales et animales.

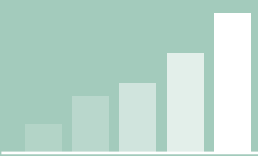
Bien que remarquable et mieux conservé que sur d'autres territoires, le patrimoine naturel local subit néanmoins des pressions : urbanisation, infrastructures de transport, déprise agricole, fréquentation touristique, érosion marine, espèces invasives... Consciente de ces enjeux, la Communauté d'Agglomération Pays Basque travaille au quotidien à la préservation de ce patrimoine et à la gestion des sites naturels dont elle a la charge.



CHIFFRE CLÉ

117 965 ha

couverts par un zonage Natura 2000 en Pays Basque en 2017, soit près de 40 % de la superficie totale du territoire (hors zonages maritimes).



MARGE DE PROGRÈS

AMÉLIORER

L'importance des zones concernées par le zonage Natura 2000 invite à poursuivre et améliorer le travail de coordination entre sites ainsi que la mise en valeur des actions réalisées.



des sites remarquables de biodiversité

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels protégés, ayant comme objectif de favoriser le maintien de la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales du territoire.

Le réseau Natura 2000 en Pays Basque concerne 32 sites dont 8 gérés et animés directement par la Communauté d'Agglomération.

Toujours soucieuse d'accompagner la cohabitation entre la nature et les activités économiques, la Communauté d'Agglomération Pays Basque, en partenariat avec l'Association des Commissions syndicales de la Montagne éditera, en 2018, un guide simple, pédagogique, illustré pour faciliter la connaissance des plantes par les éleveurs. Cet outil permettra l'identification de la flore des habitats d'intérêt communautaire en incluant les enjeux agronomiques, de santé du bétail ainsi que les signes d'évolution des habitats (eutrophisation, perte de diversité, tassement, surpâturage, etc.).



SIX JARDINS de la biodiversité

La Communauté d'Agglomération Pays Basque mène un projet de création de six jardins thématiques et pédagogiques dans six différents villages du Pays de Bidache. Chaque jardin valorisera des éléments patrimoniaux, qu'ils soient liés à l'histoire culturelle, paysagère ou bâtie, autour d'un thème différent : jardin champêtre à Bardos, médicinal à Bergouey-Viellenave, médiéval à Bidache ; jardin du curé à Came ; jardin des vergers et vignes d'antan à Guiche et enfin jardin aquatique à Sames.

Des panneaux informatifs et pédagogiques seront mis en place courant 2018. Ils apporteront de la connaissance sur le thème, les plantes choisies, les objets et autres agréments du jardin.



d'une commande artistique sur le patrimoine naturel

Mené en partenariat, ce projet vise la réalisation de trois présentations artistiques participatives permettant de croiser les regards d'artistes, scientifiques, de lycéens, de groupes d'habitants sur la biodiversité et le patrimoine naturel. Le projet se déroule en trois grandes phases : une phase de découvertes et recherches sur la représentation sensible des territoires, une phase d'interventions et de pratiques artistiques, et enfin un temps de partage avec le grand public.



ORGANISER DES SERVICES
ADAPTÉS AUX BESOINS DE TOUS

DÉVELOPPER LE VIVRE ENSEMBLE

CONTEXTE & OBJECTIFS

Depuis sa création en janvier 2017, la Communauté d'Agglomération, dans la continuité des services de proximité assurés jusque-là, mène des actions dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse, de l'assistance aux personnes âgées et handicapées, de la précarité, de la santé, du sport et de la culture...

Dans le cadre de son organisation, elle a choisi d'exercer, à compter du 1er janvier 2018, les compétences « Action sociale d'intérêt communautaire », « Gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » et « Création et gestion des Maisons de service au public ». En 2018 sera décidée la manière dont seront assurées ces compétences avec, pour préoccupation principale, le maintien de la solidarité sur le territoire. La société civile sera associée aux réflexions par le biais de concertations.



LA DÉFINITION

de la politique d'action sociale

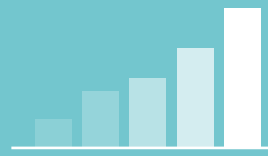
Afin de définir le périmètre d'intervention de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en matière d'action sociale, une analyse des besoins sociaux du territoire a été lancée début 2018. Cette étude permettra de poser un diagnostic partagé et de dégager des priorités d'action. Ses conclusions sont attendues pour le début de l'été. Des ateliers thématiques associeront les acteurs de la société civile impliqués dans le champ social.



CHIFFRE
CLÉ

+ 0,9 %

Population Pays Basque
en 2015 : 302 980.
+ 0,9 % de croissance en
moyenne/an de 2010 à 2015,
avec toutefois des situations
hétérogènes selon les
territoires.



MARGE DE
PROGRÈS

OPTIMISER

La Communauté
d'Agglomération réfléchit à
proposer à la population des
services adaptés aux besoins
des territoires et de leurs
habitants.



LES TROPHÉES DES INITIATIVES LOCALES

Elgarrekin-Mugitu-Plazara

Mettre en valeur et encourager la dynamique des initiatives locales qui créent du lien social sur le territoire de la montagne basque, tels étaient les objectifs de la première édition de ces Trophées organisés en 2017.

Sur les 61 candidatures reçues, 43 ont fait l'objet d'un coup de projecteur durant le mois de novembre via un vote en ligne qui a enregistré plus de 7200 votes. Cinq associations ont été récompensées lors d'une cérémonie de remise des Trophées le 13 décembre à Mendive.



DES SERVICES PUBLICS

accessibles à tous

Dans les transports comme sur ses différents sites, la Communauté d'Agglomération Pays Basque travaille à rendre ses services accessibles aux personnes en situation de handicap. Un poste exclusivement dédié à l'accessibilité a été créé dès 2017 avec pour objectif d'organiser une politique du handicap dynamique et transversale à l'ensemble des services.

La collectivité cherche aussi à contribuer à l'évolution des représentations sociales du handicap. En témoigne sa participation au projet JACOB@ CCESS qui vise à créer un réseau transfrontalier d'infrastructures conçues pour améliorer l'accès aux sites des Chemins de Saint Jacques de Compostelle, parmi lesquels le site d'Ostabat.



INCLUSION NUMÉRIQUE

dans les maisons de service au public en 2018

Après Mauléon, la Communauté d'Agglomération travaille à la labellisation de sa Maison des Services Publics de Saint-Palais. Ces maisons, outre la mise à disposition de matériel (photocopieur, accès internet) et de salles de réunion, facilitent l'accès de tous à de nombreux services publics en accueillant les permanences de partenaires comme : Pôle Emploi, Mission Locale Avenir Jeunes Pays Basque, Caisse d'Allocation Familiale, chambres consulaires...

Dès 2018, un chantier visant l'inclusion numérique des personnes les plus éloignées des TIC sera développé dans ces deux sites.



PROMOUVOIR

LA SANTÉ & L'ACCÈS AUX SOINS POUR TOUS



CONTEXTE & OBJECTIFS

Chercher à répondre aux enjeux de santé sur un territoire, c'est se situer d'emblée dans la transversalité, tant ces enjeux relèvent à la fois de l'aménagement (organisation de l'offre de santé, construction de Maisons de santé...), d'action sanitaire et sociale (actions de prévention, veille sanitaire...) et d'éducation des populations.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque a poursuivi, en 2017, les actions déjà initiées sur son territoire. Pour aller plus loin, elle travaillera, en 2018, à préciser les besoins du Pays Basque et à élaborer une stratégie pour y faire face.

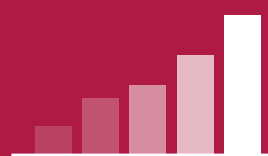


CHIFFRE CLÉ

1,2 / 1 000

Le nombre de médecins généralistes sur le territoire au 1^{er} janvier 2015 est de 1,2 pour 1 000 habitants.

Ce chiffre cache toutefois des disparités d'accès aux soins selon les territoires.



MARGE DE PROGRÈS

POUR SUIVRE

La Communauté d'Agglomération poursuit la création de Maisons de santé pour favoriser l'installation de professionnels de santé.



UN ACCÈS FACILITÉ aux soins en tout point du territoire

Lutter contre la désertification médicale en milieu rural, attirer de jeunes professionnels de santé et faciliter leur installation : tel est l'objectif poursuivi par les Maisons de santé pluridisciplinaires. La présence, en un même lieu, de diverses disciplines (médecin généraliste, kinésithérapeute, infirmiers...) offre par ailleurs la possibilité d'une action coordonnée au plus proche des patients. Après Barcus, ce sera au tour de Mauléon, Tardets et Saint-Palais d'accueillir, dans les prochaines années, de nouvelles Maisons de santé construites par la Communauté d'Agglomération.



LA PRÉVENTION au cœur des actions de santé

Tout comme le contrat Local de Santé Côte Basque - Adour s'intéresse aux questions de prévention, celui de Basse-Navarre Soule a eu pour objectif d'anticiper les besoins liés au vieillissement de la population et de développer la prévention, notamment en direction des jeunes. Réunissant les principaux partenaires des territoires concernés (élus, Agence Régionale de la Santé, Assurance Maladie, Hôpitaux et établissements de santé), il a permis d'apporter des réponses aux besoins des personnes en perte d'autonomie et des aidants. Il promeut des opérations de prévention en santé mentale, sur la sexualité et les conduites addictives, et incite à la pratique d'activités physiques et sportives.



UNE MEILLEURE QUALITÉ de l'air intérieur dans les équipements communautaires

Une mauvaise qualité de l'air intérieur peut engendrer des conséquences néfastes sur la santé des personnes, en particulier des plus fragiles d'entre elles au premier rang desquelles se trouvent les enfants. Consciente de cet enjeu, la Communauté d'Agglomération Pays Basque est en train de procéder à la suppression des produits d'entretiens chimiques dans les crèches. De nouveaux outils sont introduits en remplacement et les personnels sont formés à de nouvelles méthodes participant d'une meilleure qualité de l'air et d'un plus grand bien-être pour tous.



FACILITER L'ACCÈS

À LA CULTURE, AUX LANGUES & AUX LOISIRS



CONTEXTE & OBJECTIFS

Parmi les temps forts ayant marqué les débuts de la Communauté d'Agglomération : la prise de compétences en matière de langue et de culture basques par le Conseil Communautaire le 4 février 2017. Elle a été suivie par l'augmentation de près de 600 K€ du budget apporté par le bloc local à l'Office Public de la Langue Basque dont la Communauté d'Agglomération Pays Basque assure désormais la présidence. La collectivité affiche ainsi son ambition en matière de politique linguistique, politique qui sera définie et déployée, autour du basque et du gascon, à partir de 2018.

Les pratiques des langues et des cultures, celles des nombreux sports et loisirs présents sur le territoire, mobilisent et fédèrent habitants et professionnels. Permettre l'accès à une offre et à des activités de qualité, respectueuses des différences et des écosystèmes dans lesquels elles se développent, participe dès lors de la solidarité et de la cohésion territoriale.



CHIFFRE
CLÉ

30 %

En 2016, près de 30 % des habitants parlent et/ou comprennent le basque (20 % sont bilingues). Pour la première fois, les jeunes générations ayant appris le basque à l'école et les nouveaux apprenants sont venus compenser les pertes dues au vieillissement de la population bascophone.



MARGE DE
PROGRÈS

POUR SUIVRE

La Communauté d'Agglomération entend poursuivre ses efforts pour le développement des langues basque et gasconne, tant à travers la formation de nouveaux locuteurs que par le développement des usages.



LA PRATIQUE de l'euskara sans frontières

Autour de la pratique de la langue basque, de nombreuses actions ont été engagées depuis des années, dont certaines en partenariat avec les voisins d'outre-Bidassoa. Ainsi le réseau de la langue basque SAREUSKA, créé en 2014, associe la Communauté d'Agglomération Pays Basque, Bortzirietako Euskara Mankomunitatea et le Consorcio Bidasoa Txingudi. Sareuska a organisé, le 1^{er} décembre 2017, la 4^e édition de Mintzodromoa. Plus de cent participants se sont réunis à Lesaka (Navarre) et ont échangé, par petits groupes, autour de sujets locaux et quotidiens, dans une ambiance conviviale.



LES ASSISES de la culture

Des Assises de la Culture seront organisées au printemps 2018. Elles engageront la Communauté d'Agglomération dans l'élaboration du projet culturel de territoire, en concertation étroite avec les acteurs culturels, les communes, le Département, la Région et l'Etat. L'enjeu sera de permettre à l'ensemble des habitants du Pays Basque de disposer d'une offre culturelle de qualité, accessible, mêlant à la fois les pratiques amateurs et l'expression des acteurs professionnels.



DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES respectueuses de l'environnement

La Communauté d'Agglomération Pays Basque assure la gestion de huit piscines en régie dont le tout nouveau centre aqualudique de Saint-Jean-Pied-de-Port. Ce site a pour la première fois ouvert ses portes en novembre 2017. Orienté vers la population résidente, les scolaires, mais aussi le public touristique, il offre l'accès à un bassin couvert ainsi qu'à un espace en extérieur proposant un bassin de nage et des modules ludiques. L'eau des bassins et des douches est chauffée via une chaufferie bois centrale qui alimente également en énergie de chauffage la « Fondation Luro » située à 400 mètres.

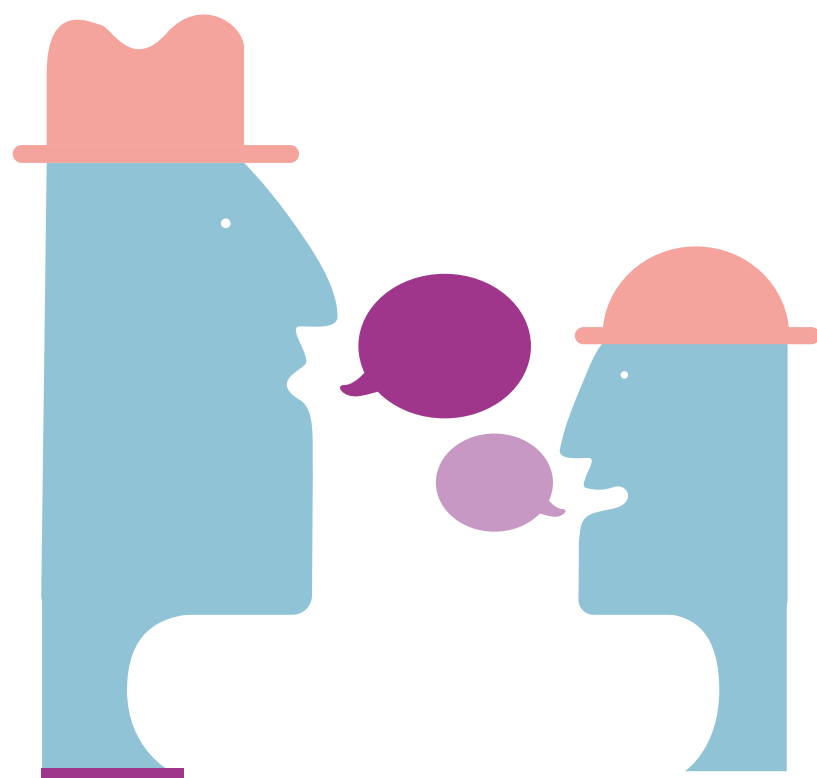
Le chantier de rénovation de la piscine de Saint-Palais sera également lancé en 2018.

ET AUSSI...

Un schéma de développement de la randonnée en Pays Basque est à l'étude. Les résultats sont attendus pour 2018.



SENSIBILISER FORMER & INFORMER



CONTEXTE & OBJECTIFS

S'acheminer vers un modèle de développement plus vertueux, cela requiert l'implication de tous. Au-delà de la prise de conscience, le passage à l'acte, parce qu'imposant de changer ses pratiques, représente une difficulté majeure qu'il s'agit d'accompagner.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque l'a bien compris. Elle propose ainsi, au travers de différents programmes, d'informer les publics aux enjeux du développement durable et de former ceux-ci à devenir acteurs du changement par le biais de médiations tour à tour pratiques, ludiques ou sensibles.



CHIFFRE CLÉ

25 %

Défi Familles à Energie Positive 2017 : 15 foyers participants sur le territoire de Garazi-Baigorri.

De décembre 2016 à avril 2017, ils sont parvenus à réaliser :

- Entre 18 et 25 % d'économies d'énergie ;
- Entre 20 et 30 % d'économie d'eau.



MARGE DE PROGRÈS

MULTIPLIER

La Communauté d'Agglomération doit poursuivre et étendre à l'échelle du Pays Basque ses dispositifs de sensibilisation.



ÉCONOMIES d'énergie

Peut-on, chez soi, par le biais d'éco-gestes simples, agir efficacement pour la protection de l'environnement ? Les participants au Défi Familles à Energie Positive organisé sur le territoire de Garazi-Baigorri ont répondu par l'affirmative. Le Défi est un dispositif ludique de sensibilisation et d'actions en matière d'économie d'énergie et d'eau. Des familles volontaires, réunies en équipes, font le pari de réduire d'au moins 8 % leurs consommations durant l'hiver. Ce dispositif a aussi été expérimenté avec succès sur le territoire de Soule-Xiberoa en 2016.



GESTION et valorisation des déchets

La Communauté d'Agglomération met en œuvre sur son territoire de nombreuses actions de sensibilisation aux comportements permettant de réduire le gaspillage lié à nos modes de consommation (sensibilisation à la réparation, à la réutilisation, etc...). Le Truk'Eguna ou Journée du Troc en est un exemple. Organisée pour sa 3ème édition à Mendionde, en partenariat avec Bil Ta Garbi, la journée s'est déroulée autour d'une trocante (objets, vêtements et plantes), de conférences et d'ateliers. Elle a réuni plus de 150 personnes.



LES BONNES PRATIQUES en montagne

Pour favoriser une découverte et pratique de la montagne qui garantissent la sécurité des personnes, la connaissance et la préservation des patrimoines et le respect des différents usagers (en particulier des éleveurs), la Communauté d'Agglomération, en association avec les communes, prévoit de déployer une signalétique d'information homogène à des points de forte fréquentation en montagne (parkings, départ des sentiers de randonnée, etc.). D'autres actions de sensibilisation sont prévues en partenariat avec l'Association des Commissions Syndicales EHMEB (films, flyers, animations...).



UNE VOLONTÉ

D'EXEMPLARITÉ

CONTEXTE & OBJECTIFS

L'ambition de la Communauté d'Agglomération Pays Basque est claire : prôner l'exemplarité au cœur de son fonctionnement et de ses activités en y intégrant les différentes facettes du développement durable : social, environnemental, économique et culturel, avec comme principe transversal la démocratie et la participation des acteurs.



L'ÉNERGIE

La Communauté d'Agglomération a poursuivi, en 2017, la rénovation énergétique de ses bâtiments (établissement La Rosée à Banca, Maison des Services aux Publics de Mauléon). En 2018, elle souhaite organiser le suivi des consommations énergétiques de ses sites, avec l'objectif d'identifier les plus énergivores et d'agir sur leur performance. Les bâtiments présentant un potentiel intéressant pour le développement du photovoltaïque seront, dans le même temps, identifiés.

Une réflexion est par ailleurs menée par le Syndicat Bil Ta Garbi sur la mise en place de panneaux photovoltaïques dans les anciens centres de stockage réhabilités.



En parallèle, dans le cadre d'un groupement d'achat constitué de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et des communes de Bayonne, Biarritz et Bidart, l'Hôtel d'Agglomération, les sièges des pôles territoriaux, le générateur d'activités Arkinova ainsi que les déchetteries du territoire sont désormais alimentés en électricité 100 % verte issue de petites unités de productions. C'est la société coopérative Enercoop qui est le fournisseur de cette électricité 100 % renouvelable produite en France. Le groupement représente aujourd'hui le premier client consommateur de la coopérative à l'échelle nationale.



LA COMMANDE PUBLIQUE

En 2017, la Communauté d'Agglomération a procédé à l'intégration de clauses sociales dans ses marchés publics. Sur l'année, 1 154 heures ainsi ont été réservées à la réalisation d'une action d'insertion. 2 514 heures supplémentaires sont prévues d'ici 2019 au titre des marchés notifiés en 2017.

A travers des conventions signées avec des structures d'insertion comme l'association Lagun, Adeli ou encore la Mifen, la Communauté d'Agglomération a aussi confié la réalisation de différents chantiers (entretien d'espaces verts, balisage de sentiers de randonnée, nettoyage des aires de collecte sélective...) à des personnes éloignées de l'emploi.

En parallèle de la poursuite de ces actions, un travail de fond sera initié en 2018 sur la question des achats écoresponsables avec le soutien de l'Association Aquitaine des Acheteurs publics Responsables. Des outils mutualisés devront être développés pour une stratégie publique de réduction, réemploi, recyclage et valorisation des déchets (guides méthodologiques, DCE types).



LA SANTÉ ET LA QUALITÉ de vie au travail

En 2017, la Communauté d'Agglomération a créé le service « Qualité de vie au travail », lui assignant l'objectif de concilier la qualité des conditions de vie et de travail des agents et la qualité du service public. Tous les agents sont ainsi concernés de manière individuelle et collective. Des actions ont déjà été initiées. Ainsi en est-il dans le domaine des déchets avec des actions concrètes pour la sécurisation des conditions de travail des agents (réaménagement des tournées de collecte, véhicules supplémentaires, choix collectif des équipements de protection...).

Plus largement, il est prévu de développer, en 2018, une politique hygiène et sécurité sur l'ensemble du territoire. La formation participe aussi de la qualité de vie au travail : adaptation des savoir-faire aux évolutions métiers, acquisition de nouvelles compétences... Un service « Gestion des emplois et des compétences » a également été créé afin de pouvoir répondre aux besoins et aspirations des agents en matière d'évolution professionnelle.



LES MOBILITÉS

La Communauté d'Agglomération doit repenser ses mobilités internes en développant et en proposant aux élus et aux agents des solutions alternatives. L'année 2017 a été l'occasion d'acheter 13 vélos hydrogènes. Le renouvellement de la flotte de véhicules (y compris électriques et ceux relevant de la collecte des déchets) va se poursuivre en 2018 et s'intensifier. Le développement de bornes électriques sur les territoires est également prévu. Enfin, une réflexion va être initiée sur l'élaboration d'un plan de mobilité interne.



LA CHARTE EUROPÉENNE pour l'égalité femmes/hommes

La Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale invite les collectivités territoriales à inscrire cette thématique dans leurs politiques publiques. En validant cette charte, la Communauté d'Agglomération Pays Basque s'engage à rédiger un plan d'actions pour l'égalité qui fixe les priorités, les actions et les ressources nécessaires à sa réalisation.

RAPPORT " DÉVELOPPEMENT DURABLE 2017

Communauté
D'AGGLOMERATION
PAYS BASQUE
EUSKAL
HIRIGUNE
Elkargoa

